

MOURY CONSTRUCT

Société anonyme

Siège social à 1160 Bruxelles, Avenue Génicot, 18

Numéro d'entreprise 0413.821.301

MM. les actionnaires sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale en séance extraordinaire qui se tiendra en l'étude du notaire Philippe DUSART, à 4000 Liège, rue Louvrex, 71, le vendredi 25 février à 10 heures.

La présente réunion vise à réunir les actionnaires pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du Jour

I. Réduction de capital

Proposition de réduction du capital social à concurrence de quatre millions neuf cent mille euros (€ 4.900.000.) sans annulation d'actions. Cette réduction de capital serait réalisée par distribution de titres d'Immo Moury s.c.a. La réduction aura lieu sous condition suspensive de la cotation des titres d'Immo Moury s.c.a. sur EURONEXT avant le 15 août 2008.

La distribution de titres d'Immo Moury s.c.a. en réduction du capital de Moury Construct s.a. a pour but de diminuer l'excédent de fonds propres dont dispose Moury Construct s.a. et d'associer l'ensemble des actionnaires de Moury Construct s.a. à la constitution d'une société directement liée au secteur de la gestion des bâtiments, en leur offrant une diversification du risque et, à terme et suivant les données prévisionnelles, une espérance d'amélioration globale du rendement réparti sur une plus grande assiette, et dont une partie devrait être plus récurrente, plus régulière et plus assurée sur un plus long terme

II. Modification des statuts suite à la résolution qui précède

Proposition de remplacer la première ligne du premier paragraphe de l'article cinq des statuts par le texte suivant : « Le capital social est fixé à vingt-trois millions huit cent mille euros (23.800.000 EUR) ».

III. Pouvoirs

Proposition de conférer tous pouvoirs au Conseil d'administration pour l'exécution des résolutions à prendre sur les objets qui précèdent, et notamment la coordination des statuts, ainsi que pour remplir les formalités subséquentes à la réduction de capital, avec faculté de subdélégation.

Les actionnaires qui souhaitent assister à l'assemblée déposeront leurs titres au plus tard cinq jours francs avant la date de réunion au siège social ou dans les agences de la Banque ING, de la banque Degroof ou de la Fortis Banque conformément à l'article 20 des statuts.

Les formulaires de procuration sont disponibles sur le site internet de Moury Construct (www.moury-construct.be) ou sur demande par e-mail (gjacquet@moury-construct.be).

Le projet d'acte est à la disposition des actionnaires en l'étude du Notaire Philippe DUSART à Liège, rue Louvrex, 71-73.